

Analyse et impact du télétravail en Région de Bruxelles-Capitale

Rédigés par Ide, N., à partir de Descamps, J., Duchêne, C., Fontaine, M., Ide, N., Marissal, P., Medina Lockhart, P., Strale, M., Tojerow, I. et Wayens, B. (2021) DULBEA Policy Paper N°21.03.

Aperçu >>

Le développement du télétravail ne peut plus s'envisager qu'exclusivement du point de vue des ressources humaines, l'organisation du travail étant en fait une question centrale dans l'organisation de nos sociétés, particulièrement dans un pôle d'emploi majeur comme la Région de Bruxelles Capitale (RBC). L'élargissement du spectre de l'analyse est précisément l'objet du rapport complet réalisé par le DULBEA et l'IGEAT à la fin de l'année 2021 (Descamps et al., 2001). Il s'agit d'analyser, ou plutôt d'anticiper, les enjeux et impacts pour Bruxelles dans les années à venir d'une augmentation du télétravail, tant au sein des services publics bruxellois au sens large que dans l'ensemble du marché de l'emploi régional, et ce dans de multiples dimensions : activité économique (en tenant compte des différenciations sectorielles), mobilité, aménagement du territoire, environnement, finance publique, bien-être, etc.

Contributions principales

- Une définition claire du télétravail a été établie en vue de servir de base à l'établissement des démarches de cadrage et de suivi par les institutions publiques, y compris statistique, des activités exercées dans le cadre du télétravail. Il est défini sur une forme régulière (à raison au minimum d'une journée complète par semaine) et formelle (dans le cadre d'un contrat de travail) comme étant l'organisation des activités professionnelles effectuées hors des locaux usuels de l'employeur et principalement grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) permettant la réalisation à distance de tâches qui pourraient être réalisées normalement dans les locaux de l'entreprise.
- Des traitements de données spécifiques ont été menés pour s'adapter à la situation bruxelloise afin d'estimer le potentiel de développement du télétravail dans la Région. En combinant nature du travail réalisé (la profession) et secteur d'activité de l'établissement (ce que « produit » l'entreprise), il a été estimé que 44 % des postes de travail salariés localisés en Région de Bruxelles-Capitale pourraient être concernés par l'application du télétravail.
- Les facteurs modulant l'offre de télétravail par les employeurs ont été étudiés (celle-ci étant favorisée par des effets d'attractivité du personnel, de réductions des coûts et de potentiels effets de productivité, mais limitée par les coûts de mises en œuvre et des aspects concurrentiels, managériaux et organisationnel), ainsi que les facteurs modulant la demande de télétravail par les travailleurs (principalement sur les questions de bien-être).
- L'impact du télétravail sur le système urbain a également été étudié (immobilier, mobilité, environnement et les finances publiques). Ainsi, le télétravail va contribuer à alimenter la contraction et la dualisation du stock

de bureaux utilisés en Région de Bruxelles-Capitale. D'un autre côté, l'impact du télétravail sur l'immobilier résidentiel bruxellois reste incertain, le phénomène étant d'ampleur trop récente (plusieurs scénarios ont été réalisés). En outre, La réduction des déplacements domicile-travail sera bénéfique pour la Région de Bruxelles-Capitale à condition de limiter les effets de reports modaux et de concentration temporelle. Par ailleurs, les impacts environnementaux positifs générés par la réduction des déplacements doivent être nuancés à la vue des effets rebonds (notamment les reports de mobilité ou de consommation au domicile ou encore l'empreinte environnementale du numérique). Enfin, les recettes régionales relatives au précompte immobilier pourraient diminuer en RBC (avec une baisse potentielle des surfaces de bureaux utilisées à Bruxelles), ainsi que les recettes relatives à la taxe sur les surfaces non résidentielles et les recettes d'impôt sur les personnes physiques (IPP). Néanmoins, le télétravail pourrait avoir à long terme un effet sur le rendement de nouvelles formes de taxation (taxation au lieu de travail, taxe kilométrique...), mais aussi influencer sur les fondements et justificatifs de la dotation de la Région de Bruxelles-Capitale.

- Pour finir, des indicateurs de suivi ont été proposés afin d'évaluer le taux de recours au télétravail, mais également de mesurer les tendances et impacts du télétravail sur l'activité économique, la mobilité, l'immobilier de bureau, l'aménagement du territoire, l'environnement et le bien-être.

Introduction

Le télétravail était une tendance déjà bien présente dans certains secteurs d'activité à Bruxelles, et le COVID-19 a accéléré et renforcé son recours de manière permanente. L'objectif du rapport prospectif réalisé par le DULBEA et l'IGEAT (Descamps et al., 2001) a donc été d'analyser et d'anticiper les enjeux pour Bruxelles d'une augmentation significative et durable du télétravail dans les années à venir tant dans le secteur privé que public, et ce dans multiples dimensions : activité économique, mobilité, aménagement du territoire, environnement, finance publique, bien-être, etc. Pour se faire, une estimation de la part de l'emploi concernée par le télétravail en RBC a été réalisée (en tenant compte des différenciations sectorielles) et les facteurs modulant l'offre de télétravail par les employeurs et la demande de télétravail par les travailleurs ont été étudiés. L'impact sur le système urbain a ensuite été évalué (immobilier, mobilité, environnement et finances publiques). Cette analyse exploratoire, basée sur une vision systémique des questions à aborder, a ainsi permis d'établir de nombreux constats.

Méthodologie

L'équipe de recherche interdisciplinaire, issue de l'ULB (IGEAT et DULBEA), a mis en place une démarche de synthèse prospective pour répondre à la demande de l'IBSA et du Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles. Pour se faire, il a été question d'établir une vision systémique des questions à aborder et devant faire l'objet de recherches bibliographiques et de collectes de données empiriques. Cette étape a été synthétisée notamment par un schéma systémique listant les questions à explorer (voir ci-dessous). Le schéma systémique a ensuite été soumis à la critique constructive de panels constitués d'experts issus de centres de connaissance, mais aussi de praticiens directement concernés, afin de valider et éventuellement reformuler les dimensions à explorer. Le rapport a ensuite été rédigé sur base de la littérature scientifique disponible, du matériel empirique et des témoignages rassemblés.

et géographique permettent de dégager, selon les acteurs, plusieurs scénarios complémentaires en termes d'évolution de l'usage des espaces de bureaux à Bruxelles.

Par ailleurs, l'impact sur le marché de l'immobilier résidentiel doit être relativisé. La périurbanisation des ménages bruxellois était déjà forte avant l'épidémie du COVID-19. Les départs vers la périphérie n'ont jamais été aussi élevés qu'au cours des dernières années, même s'ils sont masqués dans les chiffres d'évolution de la population bruxelloise par une plus forte natalité et l'arrivée de populations étrangères, essentiellement originaires du reste de l'Europe. De plus, le télétravail reste un phénomène d'ampleur trop récente pour permettre une documentation suffisante à l'analyse de ses éventuelles implications en termes de localisation résidentielle. L'impact du télétravail sur l'immobilier résidentiel bruxellois reste donc incertain, mais on peut cependant esquisser différents scénarios d'évolution possibles (notamment habiter plus loin ou dans un logement plus grand), aucun de ces scénarios n'étant mutuellement exclusif.

En outre, La réduction des déplacements domicile-travail sera bénéfique pour la Région de Bruxelles-Capitale à condition de limiter les effets de reports modaux et de concentration temporelle.

De plus, Les impacts environnementaux généralement présentés comme positifs sont liés aux éléments déjà traités ci-dessus (mobilité, relations domicile-travail). Mais la littérature scientifique indique que l'on a tendance à surestimer les impacts positifs sur l'environnement du télétravail et à sous-évaluer les effets rebonds et autres effets pervers directs et indirects (notamment les reports de mobilité ou de consommation au domicile ou encore l'empreinte environnementale du numérique).

Notons également qu'avec l'augmentation du télétravail, les recettes régionales relatives au précompte immobilier (pour la partie non concernée par la mainmorte) pourraient connaître une diminution en RBC, avec une baisse potentielle des surfaces de bureaux utilisées à Bruxelles. De la même façon, les recettes relatives à la taxe sur les surfaces non résidentielles pourraient diminuer. Avec la généralisation du télétravail, les recettes d'impôt sur les personnes physiques (IPP) perçu par la RBC pourraient également être diminuées. Cet impact serait d'autant plus important que les métiers télétravaillables sont associés en grande partie à des salaires plus élevés que la moyenne. Il est toutefois difficile d'évaluer à ce stade l'impact d'une augmentation du télétravail sur ces départs et donc sur les recettes d'IPP. À plus long terme, le télétravail pourrait avoir un effet sur le rendement de nouvelles formes de taxation (taxation au lieu de travail, taxe kilométrique...), mais aussi influencer sur les fondements et justificatifs de la dotation de la Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, le sixième volet des résultats de l'étude est consacré à la proposition d'indicateurs de suivi afin d'évaluer le taux de recours au télétravail, mais également de mesurer les tendances et impacts du télétravail sur l'activité économique, la mobilité, l'immobilier de bureau, l'aménagement du territoire, l'environnement et le bien-être.

Références



Lire le rapport complet :

Descamps, J., Duchêne, C., Fontaine, M., Ide, N., Marissal, P., Medina Lockhart, P., Strale, M., Tojerow, I. et Wayens, B. (2021). Analyse et l'impact du télétravail en région de Bruxelles-Capitale: Rapport d'étude. DULBEA, Policy Paper N°21.03, [\[lien\]](#)



En savoir plus à propos de notre recherche sur Twitter : [@Dulbea_Ulb](#)